

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1781

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et le Théâtre de la Croix-Rousse

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 18 JANVIER 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1781 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA  
VILLE DE LYON ET LE THEATRE DE LA CROIX-ROUSSE  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux à usage de théâtre situés 92, place Joannès Ambre dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et faisant partie de son domaine public. Lieu de théâtre majeur dans la ville avec une moyenne de 57 000 spectateurs et 137 levers de rideau par saison, il s'est forgé sur la présence à sa tête d'un artiste.

Depuis décembre 2010, la Ville a confié la direction de cet équipement à Jean Lacornerie, anciennement directeur du Théâtre de la Renaissance à Oullins et met à sa disposition le personnel municipal nécessaire à l'exploitation du théâtre. Celui-ci a su préserver l'ancrage lyonnais du théâtre de la Croix-Rousse, tout en renforçant son rayonnement régional et national.

Par ailleurs, il a fait du Théâtre de la Croix-Rousse un espace pionnier, au croisement entre le théâtre et la musique, intégrant des esthétiques telles que le cabaret, la comédie musicale ou encore les musiques improvisées sérieuses ou plus légères, dans des formes novatrices.

Ce lieu de création, en partage et en réseau avec les autres institutions culturelles lyonnaises et régionales, s'est imposé comme un espace de seconde émergence.

En conséquence, il est proposé de maintenir l'aide financière de la Ville à ce lieu.

La convention-cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au rapport. Elle est proposée pour une durée d'un an compte-tenu du calendrier électoral de la Région Rhône-Alpes et dans l'attente d'une convention pluripartite entre l'Etat, la Région, la Ville et l'Association Théâtre de la Croix-Rousse.

Pour rappel, le montant de la subvention de fonctionnement individualisée au budget de la Ville pour l'année 2016 est de 656 444 €, soit la même somme qu'en 2015.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Théâtre de la Croix-Rousse est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN